

Conditions générales de vente Watt's Next Conseil

1. Présentation

Watt's Next Conseil est un cabinet de conseil spécialisé dans le domaine de l'énergie. La société, dont le siège social est établi au 8, rue Lemerancier 75017 Paris, intervient dans le domaine du conseil, de la création de contenus et en tant qu'organisme de formation professionnelle (11756928275). Au titre de cette dernière activité, Watt's Next Conseil conçoit et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises en présentiel, comme en distanciel.

L'ensemble des prestations de Watt's Next Conseil sont ci-après dénommée « l'Offre de formation ».

2. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») ont pour objet de définir les modalités d'organisation et de réalisation des sessions de formation organisées par Watt's Next Conseil pour le compte du client signataire d'une commande (ci-après dénommé le « Client »).

Watt's Next Conseil se réserve la possibilité de mettre à jour ses CVG, étant précisé que les CGV en vigueur le jour de la commande sont disponibles sur le site www.wattsnext.fr. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV.

3. Modalités d'inscription, de commande et d'annulation

Les dispositions du présent article concernent toute l'Offre de formation de Watt's Next Conseil.

L'acceptation de la proposition commerciale de Watt's Next Conseil constitue un engagement ferme de la part du Client.

Le règlement du prix, indiqué hors taxes et à majorer du taux de TVA en vigueur, est à effectuer au bénéfice de Watt's Next Conseil.

Dans le cas des formations intra-entreprises réalisées dans un lieu d'exécution choisi par le Client, les frais de transport, de restauration et d'hébergement éventuels pour le(s) formateur(s) sont facturés en sus.

Dans le cas où le nombre de participants est insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, Watt's Next Conseil se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Dans ce cas, Watt's Next Conseil s'engage à proposer une nouvelle date de formation dans un délai de trois mois suivant l'annulation.

La dates de formation sont déterminées par Watt's Next Conseil, et acceptées de façon ferme par le Client. En cas d'annulation par le Client d'une formation planifiée et acceptée par le Client, des indemnités compensatoires sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours ouvrés et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client

Dans l'hypothèse où le stagiaire ne se présente pas le jour de la formation, le coût de la session sera facturé à 100% au Client.

Watt's Next Conseil offre la possibilité au Client de remplacer un participant empêché par un autre participant, sans indemnités, sous réserve d'en informer préalablement Watt's Next Conseil a minima une semaine avant la date de session acceptée par le Client.

Dans le cas des formations inter-entreprises, le lieu d'exécution sera défini par Watt's Next qui informera pleinement le Client des modalités d'accès. Watt's Next Conseil assurera la mise à disposition de tout le matériel et des équipements nécessaires.

Dans le cas des formations intra-entreprises, le lieu d'exécution sera défini par le Client qui assurera la mise à disposition de tout le matériel et des équipements nécessaires.

4. Propriété intellectuelle

Watt's Next Conseil est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. L'ensemble des contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme (papier, électronique, orale, etc.) utilisés par Watt's Next Conseil pour assurer ses formations demeurent la propriété exclusive de Watt's Next Conseil.

A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Watt's Next Conseil. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

5. Données personnelles

Watt's Next Conseil s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires applicables relatives aux données personnelles et notamment aux dispositions au

Règlement général (UE) 2016/679 sur la protection des données du 27 avril 2016 (« RGPD ») ainsi qu'à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées et la loi pour la Confiance en l'Économie numérique du 21 juin 2004.